

Sahara : Un nouvel ouvrage conforte la position marocaine

«Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel», c'est le nouvel ouvrage paru en France et qui défend la position du Maroc dans ce conflit.

Plusieurs universitaires européens et africains, sous la direction de Charles Saint-Prot, Jean-Yves de Cara et Christophe Boutin, ont en effet réfléchi sur la question sur les plans historique, géopolitique, juridique, social et économique.

Ils démontrent que le différend autour du Sahara a été instrumentalisé et continue à être un fonds de commerce pour quelques États, organisations et associations.

Sur ce volet notamment, ils expliquent que toutes les méthodes bien connues de l'activisme révolutionnaire totalitaire continuent à fonctionner grâce aux subventions d'Alger.

Place financière : CFC détrône Johannesburg

Belle performance pour Casablanca Finance City (CFC). La place financière marocaine devient le premier centre financier en Afrique et 33e mondial après avoir détrôné Johannesburg (Afrique du Sud), selon le nouveau classement du Global Financial Centers Index (GFCI), l'indice de référence des centres financiers internationaux publié aujourd'hui.

Près de cinq ans après sa création, CFC réussit ainsi une prouesse de taille en devenant le centre financier de référence du continent.

Pour rappel, CFC a réussi à attirer une centaine de multinationales de premier plan qui ont choisi d'opérer en Afrique à partir de la capitale économique marocaine.

Parmi les groupes ayant obtenu le statut CFC, les américains Ford et AIG, la chinoise Bank Of China, BNP Paribas, Abraaj, ou encore le Boston Consulting Group.

Selon le classement de GFCI, Londres reste le premier centre financier au monde devant New-York, Singapour et Hong-Kong.

FLASH Économie

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET JUDICIAIRES

EDITION HEBDOMADAIRE (63^{ème} ANNEE) N°1033 JEUDI 7 Avril 2016 PRIX 5 : DH

LES FLASHES DE LA SEMAINE

Infractions routières : 1er bilan des plaintes



Lancé le 2 mars dernier, le centre d'appels pour la dénonciation des infractions au Code de la route a enregistré 56.799 communications.

Sur ce total, seuls 12.939 appels ont été traités. Ils concernent la dénonciation de 189 autocars et 174 autres véhicules, dont des bus, des camions et des taxis.

Les services du contrôle des transports ont annoncé l'interception de 113 autocars et la prise des mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants.

Diplomatie digitale : Le Maroc peut mieux faire

La diplomatie marocaine a-t-elle une bonne présence digitale ?

A en croire le classement «Digital Diplomacy Review 2016», premier du genre, il reste beaucoup de choses à faire dans ce domaine.

Le Royaume est en effet classé à la 90e place (score 22,60/100) et devancé notamment par l'Égypte, la Palestine et l'Afghanistan.

Le classement (<http://digital.diplomacy.live/mfa-digital-diplomacy-atlas/>) analyse l'activité digitale des ministères

des Affaires étrangères sur la base de plusieurs critères : contenus publiés, innovation, engagement, actualisation, transparence...

Ainsi, 1.098 données utilisées par ces ministères ont été étudiées. Il en ressort que c'est le Royaume-Uni qui a la diplomatie digitale la plus active dans le monde suivi par la France, les États-Unis, la Russie et l'Union européenne.

induisant ainsi un retard dans la publication des agrégats financiers de 2015.

Agrégats que Alliances n'a toujours pas diffusés en raison «de certains points du plan de restructuration 2016-2018 qui sont toujours en suspens».

Ils devront ainsi être finalisés publiés après la tenue d'un conseil d'administration prévue le 10 mai 2016.

Laprophan : L'incendie perturbe les stocks

L'incendie qui a ravagé le siège du laboratoire pharmaceutique Laprophan, dimanche dernier à Casablanca, impactera de manière significative le stock de matières premières.

Le feu qui s'est propagé en début d'après-midi a affecté l'atelier de stockage et conditionnement.

Aucune perte humaine n'est à déplorer. «Fort heureusement, le matériel industriel a été épargné», confie Abdelmajid Belaïch, directeur général de l'association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP).

Pour l'instant, les origines des sinistres sont encore inconnues...

Alliances met fin aux rumeurs

Les comptes 2015 de Alliances ont bien été certifiés», confie à L'Économiste, Ahmed Ammor, DG du groupe.

Il met ainsi fin aux rumeurs du marché qui avançaient que le promoteur avait essuyé le refus de certification des commissaires aux comptes

Auto Nejma : des résultats en forte progression

L'année 2015 a été un bon cru pour Auto Nejma.

Le chiffre d'affaires du distributeur à l'issue de l'exercice ressort 1,38 milliard de DH, en hausse de 16,4 % par rapport à 2014.

Le résultat net s'établit pour sa part à 103,31 millions de DH, en progression de 18,3 % par rapport à il y a un an.

La société rétribuera ses actionnaires au titre de l'exercice lors de la prochaine AGO, prévu le 31 mai 2016, avec un dividende de 60 DH par action.

Guides touristiques: Nouveaux critères

Le département du Tourisme vient de publier un nouvel arrêté fixant la catégorie de diplômes donnant droit à l'exercice de la profession de guide touristique des espaces naturels.

Une période transitoire a été décidée, afin de permettre aux professionnels de se conformer aux nouvelles exigences. Elle sera gérée par un autre arrêté fixant les modalités de délivrance des agréments.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

ZARKAL & ASSOCIES
131, BD. ABDELMOUMEN,
CASABLANCA
TEL 05 22-29-68-31/32, FAX
05 22-20-14-79
E-MAIL :
ZARKALCONTACT@
MENARA.MA

AFRIPAL SARL
AU CAPITAL DE 100 000
DH
SIÈGE SOCIAL : ANGLE
BOULEVARDS ZERKTOUNI
ET MOHAMED BEN
ABDELLAH, 6ÈME ÉTAGE,
N° 36, CASABLANCA
RC N° 293149

I-Aux termes du Procès-verbal
de la décision des associés en
date du 28/10/2014, il a été dé-
cisé ce qui suit :

-Cession par M. Marouane
LAKHNATY de la totalité de
ses parts sociales, soit 200
parts, en faveur de M. Fayçal
KEMMOU

-Démission de M. Marouane
LAKHNATY de ses fonctions
de cogérant.

Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du tribunal
de commerce de Casablanca,
le 17/11/2014 sous le N°
561761

II-Aux termes du Procès-verbal
de la décision des associés en
date du 29/02/2016, il a été dé-
cisé ce qui suit :

-Cession par M. Marwane
MOULOUDI de la totalité de
ses parts sociales, soit 200
parts, en faveur de Mme Saa-
dia TAHIR.

-Démission de M. Marwane
MOULOUDI de ses fonctions
de cogérant

Le dépôt légal a été effectué
au secrétariat greffe du tribunal
de commerce de Casablanca,
le 15/03/2016 sous le N°
598769.

M.A.R PLASTIC
SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000 DH
SIÈGE SOCIAL :
QUARTIER INDUSTRIEL
MOULAY RACHID RUE 2 N°
65 RDC
CASA.BM.SO

TRANSFERT DE SIEGE
SOCIAL

Au terme du Procès-Verbal de
l'AGE en date du 24/02/2016. Il
a été décidé ce qui suit :

De transférer le siège social de
la société :

Du 12 RUE SABRI BOUJE-
MAA 1ER ETAGE N° 6 CA-
SA-ANFA
AU , QUARTIER INDUSTRIEL
MOULAY RACHID RUE 2 N°
65 RDC CASA – BM SO

Et de modifier en conséquence
l'article (4) des statuts
Le dépôt légal a été effectué
au Greffe du Tribunal de Com-
merce de Casablanca le 31-03-
2016 sous le n° 00600309
Pour Extrait et mention

SIBEST
SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100.000
DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL :
MOHAMMEDIA 23.
LOTISSEMENT LA SIESTA

Par délibération de l'Assem-
blée Générale Extraordinaire
réunie le 19 Novembre 2015

Les associés ont décidé de
modifier l'objet social de la so-
ciété comme suit :

L'achat, la location, l'affermage
de toutes propriétés ;
La revente en totalité ou en
partie des biens et droits im-
mobiliers le cas échéant.

Plus généralement, toutes opé-
rations quelconques pouvant
se rattacher directement ou in-
directement aux objets ci-des-
sus visés

L'article 3 des statuts a été mis
à jour en conséquence

Le dépôt légal a été effectué
auprès du Tribunal de 1ère In-
stance de Mohammedia le
17/02/2016 sous n° 267
Pour Extrait et mention

GRID BUILDING (SARL)
TRANSFERT DU SIEGE
SOCIAL
EXTENSION DE L'OBJET
DE LA SOCIÉTÉ

1°)- Suivant décision à Casa-
blanca en date du 29/01/2016,
les associés de la Société dite
«GRID BUILDING» (SARL), au
Capital de 650 000,00 DHS,
dont le siège social est à, Ca-
sablanca 201 Rue Mostapha El
Maani.

A décidé de:

a)- Transférer ledit Siège social
à la nouvelle adresse suivante
: N°256 LOTISSEMENT SA-
LAM 1 EXT-Casablanca.

b)- Modifier en conséquence

l'article (4) des statuts se por-
tant au «SIEGE SOCIAL».

c)- Extension de l'objet de la
société: article (3) des Statuts
2°)- Le dépôt légal a été effec-
tué au Secrétariat Greffe du
Tribunal de Commerce de Ca-
sablanca le 08/03/2016 sous
le n° 5517.

FIDUGEC SARL
CABINET FIDUCIAIRE
315, BD.OUED TENSIFT
OULFA – CASABLANCA.
TÉL: 05 22 93 00 20 / FAX:
05 22 93 01 25

« J.L INVEST»
RC. CASA: 347343

SOCIÉTÉ À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CONSTITUTION DE
SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
18/02/2016, il a été établit les
statuts d'une société à respon-
sabilité limitée dont les caracté-
ristiques sont les suivants :

Dénomination : J.L INVEST
SARL

Objet : la société a pour objet :

-La promotion immobilière telle
qu'elle est régie par les Textes
et Lois en vigueur ;

-L'administration, l'exploitation,
l'acquisition, la vente, la loca-
tion verbale ou par bail de tous
biens meubles ou immeubles,
toutes divisions et approba-
tions des dites immeubles;

-Et généralement toutes les
opérations commerciales, fi-
nancières ou industrielles, mo-
bilières, immobilières, rentrant
dans le cadre de l'objet social,
et pouvant favoriser le dévelop-
pement de la société ;

Siège Social : Casablanca,
N°202, Bd. Abdelmoumen –N°
5 RDC -.

Durée : 99 années.

Capital Social : 100.000,00
DHS, divisé en 1.000 parts de
100 DHS chacune entièrement
libérées et attribuées comme
suit :

- Monsieur JABIR Abdallah :
340 parts sociales

- Monsieur LAYINE Youssef :
330 parts sociales

- Monsieur LAYINE Mohamed
: 330 parts sociales

Gérance : la société est gé-
rée par Messieurs JABIR Ab-
dallah, LAYINE Youssef et
LAYINE Mohamed pour une
durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de com-
merce de Casablanca le
28/03/2016 sous numéro
599981.

Pour extrait et mention
La Fiduciaire

AVIS DE CONSTITUTION
D'UNE S.A.R.L AU
ELITRADING

I.Aux termes d'un acte sous-
seing privé, établi à Casablan-
ca en date du 14 Mars 2016, il
a été établi les statuts d'une
société à responsabilité limitée
d'associé unique, dont les ca-
ractéristiques sont les sui-
vantes :

1.Dénomination : «ELITRA-
DING » S.A.R.L AU

2.Forme de la société : Société
à Responsabilité Limitée d'As-
socié Unique

3.Objet : La société a pour ob-
jet tant au Maroc qu'à l'étran-
ger :

La production, le conditionne-
ment, l'exploitation et la com-
mercialisation tant sur le mar-
ché interne qu'externe de tous
produits agricoles ;

L'importation et l'exportation ;
L'exploitation de tous terrains
agricoles ;

La participation de la société
par tous moyen, à toutes entre-
prises ou sociétés, créées ou à
créer, pouvant se rattacher à
l'objet social, notamment par
voie de création des sociétés
nouvelles, d'apports, fusions,
alliances ou associations en
participation.

4.Siège : est fixé à SIDI MAA-
ROUF BUSINESS CENTER,
CASANEARSHORE, 1100 BD
AL QUODS, QUARTIER SIDI
MAAROUF, 20270 CASA-
BLANCA.

5.Durée de la société : 99 Ans.

6.Capital social : Le capital so-
cial est fixé à la somme de
CENT MILLE DIRHAMS
(100.000 DH). Il est divisé en
MILLE (1.000) PARTS SO-
CIALES de CENT Dirhams
(100 DH) chacune, entièrement
souscrites et libérées, et attri-
buées en totalité à Mr Abdel-
krim RIFAI, associé unique, en
rémunération de son apport.
Ces parts sont numérotées de
1 à 1000.

7.Année sociale : Commence
le 1er Janvier et termine le 31
décembre de chaque année.

8.Gérance : La société sera gé-
rée pour une durée illimitée:

•Monsieur Abdelkrim RIFAI, de
nationalité marocaine, né le 1er
Janvier 1971 à Sahel Ouled
Hriz Settat, demeurant à Berre-
chid, Douar Khyaita Sahel, et
titulaire de la Carte nationale
d'identité numéro BH504697 ;

Il - Le Dépôt légal a été ef-
fectué auprès du Centre Régio-
nal d'investissement de Casa-
blanca et la société a été
immatriculée au Registre du
Commerce de Casablanca
sous le numéro 347919 en
date du 04 Avril 2016.

Pour extrait et mention
ELITRADING SARL AU

AUBART ABERGEL ET
ASSOCIES
AUDIT ET CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX
COMPTES
14, BD PARIS
CASABLANCA
TEL 05.22.48-70-21/22/23
FAX 05.22.48-70-25

DNV GL SARL

I - Aux termes du procès-ver-
bal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 25 Janvier
2016, de la société DNV GL
SARL au capital de 100 000,00
Dhs dont le siège social est à
Casablanca, Lot 33, la Colline
2 Résidence les Alizés 20190
Sidi Maarouf a décidé :

1-L'acceptation de la démission
de Monsieur Peter HAMER, de
donner quitus Complet et défi-
nitif et sans réserve pour sa
gestion à ce jour.

2-La nomination de Mlle Maria
Cristina SAENZ DE SANTA
MARIA DE LA BARREDA de-
meurant : One on Herwood,
Herwood drive 1 - Umhlanga –
Durban , née le 13/07/1981 de
nationalité Espagnole , titulaire
du passeport n°AAK132516
en qualité de cogérante de la
société pour la durée du man-
dat restant à courir pour le co-
gérant démissionnaire.

La société DNV GL est vala-
blement engagée par la signa-
ture séparée des cogérants
Monsieur Oskar ALICKI et Mlle
Maria Cristina SAENZ DE SANTA
MARIA DE LA BARREDA .A cet égard, Monsieur,
Oskar ALICKI et Mlle Maria
Cristina SAENZ DE SANTA
MARIA DE LA BARREDA sont
investis de tous les pouvoirs
des gérants prévus par l'article
17 des statuts de la société.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 04 Avril 2016 sous le numéro 00600456.

ETUDE
MAITRE KARIM
BENCHEKROUN
NOTAIRE
ANGLE BD EMILE ZOLA,
25 RUE CHAMPIGNY
3EME ETAGE
CASABLANCA
« VITAMINS MINERALS
SUPPLEMENTS
HEALTHCARE COMPANY »
SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: 42 RUE DES HOPITAUX CASABLANCA

I - Aux termes d'un acte notarié dressé au rapport de Maître BENCHEKROUN KARIM Notaire à Casablanca en date du 11 NOVEMBRE 2015, il a été établi les statuts d'une Société anonyme dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «VITAMINS MINERALS SUPPLEMENTS HEALTHCARE COMPANY» S.A

OBJET :
La société a pour objet sur le plan National (Maroc) ainsi que sur le plan International (Afrique, Moyen Orient inclus la Turquie, Europe, Amérique Latine).

Achat, vente importations, exportations, préparation, fabrication de produits matériels médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, cliniques, cosmétiques ainsi que tous produits dérivés ou similaires
Promotion conseil assistance technique à la commercialisation de tous les produits parapharmaceutiques, médicaux et cosmétiques.

Sélection et recrutement des cadres et spécialistes ainsi que la formation dans le domaine du marketing, développement et de la promotion.

Réalisation de toutes études manifestations, rencontres, colloques, séminaires, congrès, tables rondes à l'échelle nationale et internationale pour l'approchement entre producteurs et consommateurs.

Création et exploitations de tous comptoirs, agences et succursales.

Création et acquisition sous toutes formes, l'apport, l'échange, la location, la transformation, la mise en valeur de fonds de commerce.

la représentation de marques

et de société étrangère.
la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de société nouvelles, comptoirs ou organismes quelconques ou encore par voie d'apport, souscription, achats, de titres ou de droits sociaux, fusions associations en participation ou autrement

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachent directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement, ainsi que toute participation directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises poursuivant des buts similaires ou connexes.

SIEGE SOCIAL : 42 RUE DES HOPITAUX CASABLANCA.

DUREE :
99 années à compter de la date de la constitution définitive, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par les statuts .

CAPITAL SOCIAL :
Le capital est fixé à UN MILLION CENT MILLE DIRHAMS 1.100.000,00 DHS divisé en ONZE (11.000) Actions de 100,00 DHS numérotées de 1 à 11.000.

II - Aux termes du procès verbal de la délibération du conseil d'Administration en date du 11 Novembre 2015, il a été décidé que :

•La société sera gérée par le conseil d'Administration.

Le conseil d'Administration désigne :

Monsieur BEZZARI MOHAMMED, Monsieur THONART PHILIPPE CHARLES E., Madame DOSSE INKEN SILKE, Monsieur SAID ALJ, Madame ZHOR FARGALI en qualité d'Administrateurs de la société.
Monsieur BEZZARI MOHAMMED en qualité de Président Directeur Général (PDG).

Madame OUAZZANI TOUHAMI MERIEM, en qualité de Directeur Général Délégué (DGD).

La société sera valablement engagée par la signature du Président Directeur Général ou/et la signature du Directeur Générale Délégué dans tous les actes de gestion courante et de disposition.

III - Aux termes du procès verbal en date du 11 Novembre 2015, il a été désignés en qualité de premiers membres du conseil de surveillance :

•Mr BEZZARI MOHAMMED
•MR THONART PHILIPPE CHARLES E. ès qualité
•MME DOSSE INKEN SILKE
•Mr ALJ SAID
•MME FARGALI ZHOR
IV/ Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 24 Mars 2016 sous N° 599727.
POUR EXTRAIT ET MENTION
Me BENCHEKROUN KARIM
Notaire

FIJUCOMPTA
ABDELKRIM LAHRIZI
23. RUE BRAHIM EL
AMRAOUI + CASABLANCA
TEL / 05 22 27 71 14

SEMENCES L FAYCAL
CLOTURE DE LA
LIQUIDATION
QUITUS AU LIQUIDATEUR

Par décision Extraordinaire du 11 Février 2016. La Collectivité des associés de la société en liquidation « SEMENCES L FAYCAL », SARL au capital de 100.000.00 DH dont le siège de la liquidation est fixé au 37. Zankat Ait Baâmrane à Casablanca – 20.300. a décidé la clôture de la liquidation de la société et a donné quitus entier, définitif et sans réserve au liquidateur M. Mehdi LARAKI
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 28 Mars 2016 sous le numéro 599.957

Pour Extrait et mention
FIJUCOMPTA

GROUP MAM GOODNES
CONSTITUTION D'UNE
SARL

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 Mars 2016. Il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : GROUP MAM GOODNES SARL
OBJET SOCIAL : Import et Export
SIEGE SOCIAL : 3. RUE AIT OURIR BD MLY YOUSSEF CASABLANCA
ASSOCIES : M. MEHDI MAKDADI (550) parts
M. ABDELLATIF LAMSAOUB (450) parts
CAPITAL SOCIAL : 100.000.00 dh

DUREE : 99 ans
GERANCE : M. MEHDI MAKDADI est nommé gérant unique de la société pour une durée indéfinie
DEPOT : Le dépôt légal a été

effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca

FIDUGEC SARL
CABINET FIDUCIAIRE
315, BD.OUED TENSIFT
OULFA – CASABLANCA.
TÉL: 05 22 93 00 20 / FAX:
05 22 93 01 25

« FACTO NEGO »
RC. CASA: 348 193
SOCIÉTÉ À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CONSTITUTION DE
SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/03/2016, il a été établit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :
Dénomination : FACTO NEGO SARL

Objet : la société a pour objet :
-L'importation, l'exportation et le négoce en général de tous produits, de toutes marchandises, articles, appareils et matériels qu'elle qu'en soit la nature ou la provenance.

-Et généralement toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles, mobilières, immobilières, rentrant dans le cadre de l'objet social, et pouvant favoriser le développement de la société ;
Siège Social : Casablanca, N°202, Bd. Abdelmoumen –N° 5 RDC -.

Durée : 99 années.
Capital Social : 100.000,00 DHS, divisé en 1.000 parts de 100 DHS chacune entièrement libérées et attribuées comme suit :

- Monsieur ESSAOUIDI Nasreddine : 600 parts sociales
- Monsieur YAMANI Mohamed : 133 parts sociales
- Monsieur FIGUIGUI Youssef : 133 parts sociales

- Monsieur ESSAOUIDI Hicham : 134 parts sociales
Gérance : la société est gérée par Monsieur ESSAOUIDI Nasreddine pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 06/04/2016 sous numéro 600759

Pour extrait et mention
La Fiduciaire

FIDUCIAIRE EL
FERDAOUSSE
AVENUE HASSAN II
AZILAL

STE FIFA VERT SARL AU

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2016 décide :

La cession de 49 parts de 100 DH l'une du capital social de M. OUAKHASE AHMED à M. BOUYKIL MOHAMED, moyennant un prix forfaitaire de 4.900.00 dh

De ce fait M. OUAKHASE AHMED n'est plus ni associé ni responsable ni de l'actif ni du passif de la
STE FIFA VERT SARL
Ainsi la nouvelle répartition du capital social se représente comme suit :

M. BOUYKIL MOHAMED :
500 parts
Changer la forme juridique de la Sté de Sté à Responsabilité Limitée en Sté à Responsabilité Limitée d'associé Unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme M. BOUYKIL MOHAMED gérant et Associé Unique de la Sté FIFA VERT SARL pour une durée illimitée
Changer la forme juridique de la Sté de Sté à Responsabilité Limitée en Sté à Responsabilité Limitée d'associé unique
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Mars 2016 décide :

Augmenter le capital social qui s'élève à la somme de 10.000.00 Dirhams divisés en 100 parts de 100.00 DH chacune entièrement libérées d'une somme de 90.000.00 dh pour le porter de 100.000.00 DH, par la création de 900 parts nouvelles de 100.00 Dh de valeur nominale chacune à libérer en totalité par apport en numéraire

Modifier en conséquence, les articles 3- 6 et 7 des statuts relatifs au capital social

Adopter les statuts refondus
La modification des articles 3 « Dénomination » 6 « Apports » et 7 « Capital » des statuts

DEPOT LEGAL :
Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de 1ère Instance d'AZILAL le 23/03/2016 sous le n° 53/2016

RC N° 2533

FLASH-économie
28, Av des FAR
CASABLANCA
TEL : 05 22 -20-30-31
FAX : 05 22 -27-71-81
Email :
annonce@flasheconomie.com

LES FLASHES DE LA SEMAINE

L'écrivaine Malika Najib n'est plus

Le monde littéraire marocain vient de perdre une plume. L'écrivaine Malika Najib est décédée à Rabat des suites d'une longue maladie, a indiqué l'Union des écrivains du Maroc (UEM). Née à Arfoud, Malika Najib avait reçu le Prix Ibn Batouta de littérature géographique décerné par le Centre arabe de la littérature géographique, au titre de la période 2013-2014. L'écrivaine avait remporté le prix dans la catégorie de la meilleure étude pour un ouvrage sur la présence de la femme dans les écritures des explorateurs durant les 18e et 19e siècles. Cette ancienne fonctionnaire avait réalisé plusieurs travaux dont certains ont été publiés dans des supports nationaux et arabes tels que «Al Alam», «Zamane» et «Culture» (tunisien).

Maroc-Qatar : La coopération repart de plus belle

Le Maroc et le Qatar renforcent leur coopération. Les deux pays ont conclu neuf accords portant sur plusieurs secteurs lors de la 6e session de la haute Commission mixte maroco-qatarie tenue à Dubaï. Ainsi, un accord a été signé dans le secteur du transport, alors qu'un autre concerne la coopération entre l'ANP et la société qatarie de gestion des ports. En outre, un accord a été conclu dans les secteurs du pétrole, du gaz, des énergies renouvelables... Les deux pays vont également renforcer leur coopération juridique et humanitaire à travers un mémorandum d'entente entre la Commission nationale du droit international humanitaire au Maroc et son homologue qatarie. Les autres accords portent sur le programme «Boudour» pour les jeunes Marocains, les retraites avec un mémorandum entre la CDG et l'Instance générale de la retraite et des assurances sociales au Qatar, en plus de deux programmes exécutifs dans le secteur de

la culture, de l'art et du sport.

Terrorisme : Onze personnes placées sous mandat de dépôt

Le sort des neuf membres d'une cellule terroriste récemment démantelée n'est pas encore connu, mais ces derniers ont été placés sous mandat de dépôt à la prison de Salé. Plusieurs charges pèsent contre les prévenus : «constitution d'une bande pour préparer et commettre des actes terroristes dans le cadre d'un projet collectif visant à porter gravement atteinte à l'ordre public par l'intimidation, la terreur et la violence, «apologie d'actes constituant un crime terroriste» et «collecte de fonds pour leur utilisation dans des actes constituant un crime terroriste». Pour rappel, les mis en cause sont originaires de Sidi Bennour, Marrakech et Smara.

Casablanca : Bientôt la création d'entreprises séance tenante

Le CRI de Casablanca-Settat vient de signer deux conventions visant à améliorer le climat des affaires dans la région et à rehausser le rang du Maroc dans le classement Doing business. La 1re convention porte sur la création d'entreprises «séance tenante» (c'est-à-dire dans la journée). Quant à la seconde, elle est relative au lancement d'une étude «post création d'entreprises». L'objectif est de recenser les entreprises créées dans la région, tout en détectant leurs forces et faiblesses. La 1re convention entrera en vigueur durant le 2e trimestre 2016.

Inédit : MMVI accueille Giacometti

L'exposition exceptionnelle au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI). Le musée accueil-

lera en effet du 20 avril au 4 septembre la «Rétrospective Giacometti». Présentée en collaboration avec la Fondation Alberto et Annette Giacometti, cette exposition est la première grande rétrospective consacrée à l'œuvre du peintre sculpteur suisse en Afrique. Une occasion inédite de réunir plus de 100 œuvres majeures de l'artiste au Maroc. L'exposition permettra au visiteur de suivre l'ensemble de la carrière de l'un des plus grands maîtres de l'art du XXe siècle à travers un itinéraire chronologique et thématique, depuis la formation de son père en Suisse jusqu'aux chefs-d'œuvre iconiques de la dernière période.

Tanger Med II : Akwa Group accompagné par Norton Fullbright

Le cabinet Norton Rose Fullbright a conseillé Akwa Group dans le cadre des négociations avec APM Terminals, qui a remporté la concession du deuxième terminal à conteneurs du port TangerMed II. C'est la deuxième fois que le cabinet assiste le groupe énergétique marocain après 2005, lorsqu'APM Terminals avait décroché la concession du terminal à conteneurs de Tanger Med I. Pour rappel, un investissement de 8,2 milliards de DH est prévu pour ce 2e terminal, dont les travaux devraient être achevés en 2019. Le contrat de concession durera 30 ans et APM Terminals exploitera le nouveau terminal via la société nouvellement créée, APM Medport Tanger, qui aura une capacité annuelle de 4,2 millions d'EVP.

Accord agricole : La décision du tribunal de l'UE démontée par le Conseil

Le Conseil de l'Union européenne a démonté la décision du Tribunal de l'UE de suspendre en partie l'accord agricole signé avec le Maroc. Dans le pourvoi en appel pu-

blié dans le Journal officiel de l'UE, le Conseil a soulevé plusieurs erreurs de droit, notamment le fait de considérer le Polisario comme un requérant ayant qualité pour agir devant la juridiction de l'UE ou estimer que le front était directement et individuellement concerné par la décision annulée. En outre, le Conseil a reproché au Tribunal d'avoir commis une erreur de droit «en fondant l'annulation qu'il a prononcée sur un moyen qui n'avait pas été invoqué par le requérant et sur lequel le Conseil n'a pas eu la possibilité de se défendre». Parmi les autres erreurs soulevées : l'annulation partielle de l'accord ayant pour effet de modifier la substance même de l'accord.

Panama papers : Le Premier ministre islandais jette l'éponge

Il n'aura fallu que deux jours pour le pousser à bout. Le Premier ministre islandais Sigmundur David Gunnlaugsson a annoncé aujourd'hui sa démission après des révélations sur ses placements offshore dans le scandale des Panama papers et les manifestations de milliers d'Islandais dans la rue. Gunnlaugsson a donc informé le groupe parlementaire de son parti (Parti du progrès) qu'il allait quitter son poste après avoir vu sa demande de dissoudre le Parlement refusée par le Président.

Directeur de la Publication :
Majid FATHI
Equipe de Publication :
Marcel HERZOG
Houria BARKAOU
Opérateur Web :
Chawki BOUIMEJANE
Imprimerie :
Graphic AlHikma
DOSSIER DE PRESSE
N° 16/1992-ISSN 1113-0954
DIFFUSION : SAPRESS